

FONDS WAINWRIGHT

Rapport annuel 2001-2002

En 2001-2002, les membres du Comité Wainwright ont été M. Peter Leuprecht, doyen, MM. H. Patrick Glenn et Nicholas Kasirer, Mme Geneviève Saumier, Me Daniel Boyer, bibliothécaire Wainwright, et M. Pierre-Gabriel Jobin, président du Comité.

Le Comité a administré un budget de 172 297,00 \$. D'abord, les dépenses récurrentes se sont élevées à 104 500 \$. Ce montant inclut une augmentation de 15 000 à 20 000 \$ pour le poste Law Library Non-Québec Civil Law Collection. Pour l'année 2002-2003, ce poste a encore été augmenté à 25 000 \$, sous réserve de la décision du Comité en septembre 2002 quant aux domaines du droit auxquels cette dernière tranche de 5 000 \$ sera affectée.

Deuxièmement, conformément à son énoncé de politiques, le Comité a attribué des subventions particulières à dix professeurs de la Faculté, pour un total de 53 871,00 \$. Ce montant inclut toutefois quelques soldes non utilisés de subventions antérieures aux mêmes professeurs. Les montants non utilisés des subventions au 1^{er} juin 2002 ont été reportés au prochain exercice pour être utilisés durant l'été 2002.

À la fin de l'exercice financier 2001-2002, le solde non affecté ni dépensé de 16 148,00 \$ a été recapitalisé. Au 30 avril 2002, la valeur en capital du Fonds Wainwright était de 1 522 365,75 \$.

Madame la juge L'Heureux-Dubé ayant finalement décliné l'invitation qui lui avait été faite de prononcer la prochaine conférence Wainwright, le Comité a proposé au juge Louis LeBel d'être le prochain conférencier Wainwright. Le juge LeBel a accepté pour le jeudi 3 avril 2003 et il a choisi comme thème « La responsabilité civile et la protection des droits fondamentaux ».

Enfin, une modification a été apportée à la politique de subventions du Fonds Wainwright, de manière à éviter toute apparence de conflit d'intérêts.

Pierre-Gabriel Jobin
Président

Le 2 juillet 2002